



Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) est l'instance de concertation représentative du personnel, spécialisée dans les règles de santé physique et mentale au travail.

Vous pouvez nous saisir pour toute question dans ce domaine. En tant que représentants, nous avons les véritables rôles de proposition et de porte-parole. Nous émettons des avis sur les projets de la collectivité.

Réunion du CHS CT en date du 22 Février 2018 :

ATTENTION Tout ceci reste à valider par le Conseil Communautaire

Nous avons co-écrit le règlement intérieur qui va régir le fonctionnement du CHSCT. Maintenant qu'il a définitivement été adopté en séance, nous nous attachons à la mise en place des obligations qui en découlent pour la Collectivité, à savoir :

- ✓ Etablissement d'un calendrier des réunions (minimum 4 par an).
- ✓ Mise à disposition dans chaque service des registres de santé et de sécurité au travail et de danger grave et éminent, où vous pourrez consigner toutes vos questions ou alertes dans ce domaine.
- ✓ Nomination des Assistants de Prévention qui seront vos interlocuteurs de proximité du service de prévention.
- ✓ Création du Document Unique d'évaluation des risques par un prestataire, suivi par un comité de pilotage où nous siégerons.
- ✓ Suite à notre alerte formulée en réunion du CHS CT du 26/11/2017 sur les effets de la fusion de nos précédentes collectivités en termes de risques psycho-sociaux, la Collectivité propose une démarche d'accompagnement avec une psychologue du Centre de Gestion.
- ✓ Les obligations de saisine du CHSCT dans le cadre d'aménagements de locaux et de postes de travail.

Si vous souhaitez plus de détails sur cette réunion
ou les prochaines, n'hésitez pas à nous envoyer un mail :
civraisienenpoitou@unsater86.com



Le comité technique (CT) est l'instance de concertation représentative du personnel, chargée de donner son avis sur les questions et projets de textes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services.

Vous pouvez nous saisir pour toutes questions relatives aux effectifs, emplois et compétences, règles statutaires, méthodes de travail, grandes orientations en matière de politique indemnitaire, formation, insertion professionnelle, égalité professionnelle et lutte contre les discriminations.

Réunion du CT en date du 22 Février 2018 :

ATTENTION Tout ceci reste à valider par le Conseil Communautaire

- ✓ **Organigramme** : Présentation d'un organigramme fonctionnel. Un organigramme hiérarchique avec grade et fonction sera présenté lors de la mise en place du régime indemnitaire.
- ✓ **Compte Epargne Temps**: Mise en place pour chaque agent qui le souhaite.
- ✓ **Autorisations Spéciales d'Absence** : Nous avons demandé que comme le précise la circulaire 1475 du 20/07/1982, il soit ajouté aux gardes d'enfant malade, les gardes exceptionnelles d'enfant et la référence de cette circulaire qui stipule l'octroi de ces journées. (Doublement suivant condition....)
- ✓ Nous avons également demandé **l'octroi d'autorisation d'absence pour le(s) jour(s) de concours ou examens** en rapport avec l'administration locale. Après discussion, vote favorable à l'unanimité des membres du CT.
- ✓ **Ratio promus/promouvables** : le taux de 100 % est retenu pour l'ensemble des filières. Suite à notre demande, la collectivité doit réfléchir pour les agents qui sont en CDI à un moyen d'avancement.
- ✓ **Information** : Une information est faite sur les contrats de droit privé des agents du Service des Ordures Ménagères.
- ✓ **Questions Diverses** : **Travail du Dimanche** : Pour faire suite à notre demande la collectivité doit approfondir le sujet.

Si vous souhaitez plus de détails sur cette réunion
ou les prochaines, n'hésitez pas à nous envoyer un mail :
civraisienenpoitou@unsater86.com